

Le prix HT de vente d'eau pour les usagers pour l'année 2024 est proposé comme suit pour le secteur SMPGA et Gérances (Régie Distribution), selon délibération DE-2023-12-13-E-05

Tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
Tr1 : 0-50		1.0822 €	1.0822 €
Tr2 :50-120		1.8729 €	1.8729 €
Tr3 :120-1000		2.6712 €	2.6712 €
Tr4 :1000 et +		3.6634 €	3.6634 €
Abonnement		90.00 €	90.00 €

Autres tarifs selon DE -2023-12-13-E-07

Les Frais divers :

	HT	TTC
Frais d'accès au service (ouverture de compte) avec déplacement	58.96 €	64.86 €
Frais de fermeture ou réouverture de branchement sans changement d'abonné	41.27€	49.52 €
Frais de contrôle qualité d'installations d'eau privées – avec analyse P1	176.87 €	212.24 €
Frais de contrôle qualité d'installations d'eau privées – avec analyse sur site selon problème (chlore – pH – turbidité)	25.00 €	30 €
Frais de déplacement pour intervention sur branchement (applicable uniquement si le problème est liée à la partie privative) heures ouvrées	53.06 €	63.67 €
Frais de déplacement pour intervention sur branchement (applicable uniquement si le problème est liée à la partie privative) hors heures ouvrées	88.78 €	106.54 €
Frais d'étalonnage d'un compteur sur banc d'essais	176.87 €	212.24 €
Main d'œuvre en heures ouvrées par personne	32 €	38.40 €
Main d'œuvre en hors heures ouvrées par personne	48.20 €	57.84€

Les Infractions :

	HT	TTC
1. En cas de prélèvements d'eau sans autorisation qui résulte d'une consommation non autorisée :		
• Frais liés au préjudice	70.75 €	84.90 €
• Frais liés au volume prélevés, non comptés et non estimables	70.75 €	84.90 €
2. En cas d'absence de réponse, refus de rendez-vous ou rendez-vous sans suite pour la relève du compteur de l'abonné		
• Frais liés au préjudice	41.27 €	49.52 €
3. En cas d'absence de réponse, refus de rendez-vous ou rendez-vous sans suite pour le remplacement du compteur de l'abonné		
• Frais liés au préjudice	41.27 €	49.52 €
4. En cas de défaut de mise en conformité du regard de comptage ou défaut de réalisation des travaux préalables à la mise en conformité de l'ensemble de comptage		
• Frais liés au préjudice	41.27 €	49.52 €
5. En cas de modification ou dégradation de l'ensemble de comptage, tentative d'en gêner le fonctionnement		
• Frais lié au préjudice (déplacement inclus – hors pièces et main d'œuvre)	141.49 €	169.79 €
6. En cas de modification ou dégradation des équipements et / ou canalisations du SMPGA		
• Frais lié au préjudice (déplacement inclus – hors pièces et main d'œuvre)	141.49 €	169.79 €